



REGLEMENT

ARTICLE 1 : Autorisation et Juge-Arbitre

Le 23^{ème} tournoi Jeunes Plumes et Vieilles Raquettes du CBV est autorisé par la Ligue Occitanie de Badminton sous le numéro *en cours*

Le Juge-Arbitre (JA) de la compétition est Pascal PLANTECOTE.

ARTICLE 2 : Catégories, Séries et Tableaux

Le 23^{ème} tournoi Jeunes Plumes et Vieilles Raquettes du CBV est une compétition nationale ouverte aux Jeunes et Vétérans dans les séries R, D, P et NC. Les tableaux proposés sont : SD, SH, DD, DH, DM.

Les Simple (Benjamins, Minimes), les Doubles (Cadets et Juniors) pour les jeunes et les Simple ou Mixte pour les vétérans se joueront le samedi, et les Simples (Cadets, Juniors) et les Doubles (Benjamins, Minimes) pour les Jeunes et Vétérans se joueront le dimanche. Les joueurs peuvent s'inscrire sur 2 tableaux maximum, simple et double pour les Jeunes, simple ou mixte le samedi et double le dimanche pour les Vétérans.

Le placement dans une série sera déterminé par les organisateurs une semaine avant le tournoi, et les paires seront positionnées en fonction de la moyenne des points de la paire à ce moment-là.

ARTICLE 3 : Inscriptions et règlement

La date limite d'inscription est fixée au vendredi 27 novembre 2026, la date du mail envoyé par Badnet faisant foi. Les frais d'inscription s'élèvent à

- ❖ 15€ pour 1 tableau, 17€ pour 2 tableaux pour Jeunes.
- ❖ 17€ pour 1 tableau, 20€ pour 2 tableaux pour Vétérans.

L'inscription et le règlement se font obligatoirement en ligne sur le site www.badnet.org.

ARTICLE 4 : Confection des tableaux et gestion du tournoi

Le nombre de participant est limité à 180 joueurs (à titre indicatif et pourra être rectifié par le comité organisateur). Le tirage au sort aura lieu le samedi 28 novembre 2026 avec la mise à jour FFBAD du CPPH au 21 novembre 2026. Aucun remboursement ne sera effectué après cette date.

En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :

1. Les paires constituées seront privilégiées aux inscriptions «en recherche»,
2. Ordre d'arrivée de l'inscription complète, pour les paires de doubles et de mixtes, la date faisant foi est celle du dernier joueur de la paire inscrit.
3. Le comité organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits par club à 4 joueurs par série de simple et à 4 paires par série de double.

Le comité organisateur se réserve le droit de modifier les tableaux, de regrouper certaines catégories en fonction du nombre d'inscrits ; tout ceci en accord avec le JA dans l'intérêt de la compétition. Pour toutes les séries et tous les tableaux, il y aura 2 sortants par poule.

Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 15 points.



La gestion du tournoi est réalisée à l'aide du logiciel BadNet.

ARTICLE 5 : Forfait

Tout(e) participant(e) doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il (elle) devra prévenir les organisateurs du tournoi de sa non-participation et devra adresser et poster dans les délais impartis les pièces justificatives à la commission « Compétitions » de la ligue Occitanie de badminton.

En cas de forfait et d'absence de certificat médical, les droits d'engagement resteront acquis au Comité d'Organisation du tournoi.

ARTICLE 6 : Convocations et pointage

Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse indiquée sur Badnet à titre indicatif, et seront disponibles sur les sites Badnet et ebad. Les horaires de convocations affichées la veille du tournoi sur le site Badnet feront foi, il appartient à chaque participant de les consulter pour vérification. Les horaires de matchs sont donnés à titre indicatif. Pour les premiers matchs de chaque journée, les joueurs convoqués pourront arriver 30 minutes avant le début de leur match. Les autres joueurs devront se baser uniquement sur l'horaire de la convocation affichée sur le site Badnet et arriver 1h avant leur match. Les matchs pourront être lancés jusqu'à 60 minutes avant l'horaire indiqué soit l'heure de convocation. Tout joueur doit obligatoirement venir pointer à la table de pointage chaque jour.

ARTICLE 7 : Temps d'appel, temps de préparation, échauffement et absence

Temps d'appel : Le temps d'appel est de 5 minutes. Tout joueur ne se présentant pas, à compter de l'appel pour son match, dans les 5 minutes sera déclaré forfait. Le temps d'appel comprend le temps de préparation.

Temps de préparation : Tout joueur disposera de 3 minutes, à compter de l'annonce de son match, pour déposer ses affaires et matériels puis tester les volants et effectuer le tirage au sort. Au terme des 3 minutes, le match devra être lancé. Le temps de préparation n'est pas considéré comme temps d'échauffement.

Temps d'échauffement : Il appartient à chaque joueur de s'échauffer avant l'appel de son match. Le temps d'échauffement est indépendant du temps de préparation et est de la responsabilité de chaque joueur.

Absence : Pour s'absenter du gymnase, il faut obtenir l'accord du JA et des organisateurs. Il sera fait mention d'une heure de retour obligatoire.

ARTICLE 8 : Arbitrage

Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Toutefois un arbitre peut être désigné par le JA à la demande des joueurs.

ARTICLE 9 : Volants

Les volants sont à la charge des joueurs. Un partage des volants doit être réalisé équitablement entre les joueurs d'un match. En cas de litige, le volant officiel de la compétition est le Forza S6000.



ARTICLE 10 : Tenue et Licence

Une tenue de badminton conforme aux circulaires et règlement FFBAD est exigée sur les terrains, elle ne doit notamment pas comporter de prénoms, surnoms ou toute autre mention qui déroge au règlement vestimentaire en vigueur.

Tout joueur doit être en règle avec la FFBAD (licence saison 2026/2027).

ARTICLE 11 : Temps de repos

Le temps de repos, pour un joueur ou une paire, entre la fin d'un match et le début du match suivant est d'au minimum 20 minutes.

ARTICLE 12 : Prévention et lutte contre le dopage

L'utilisation de substance et/ou de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de la compétition et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste officielle des produits dopants est publiée par le ministère chargé des sports.

ARTICLE 13 : Droit à l'image

Tout joueur est susceptible durant le tournoi d'être pris en photo. Sa photo pourra donc être visible sur la page Facebook du club. A sa demande, celle-ci pourra être retirée.

ARTICLE 14 : Affichage et acceptation du règlement

Le présent règlement ainsi que l'échéancier de la compétition seront affichés dans le gymnase. Les décisions du Juge Arbitre et des organisateurs sont sans appel. Toute participation entraîne l'acceptation du présent règlement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

ARTICLE 14 : Crise Sanitaire

Suite à la crise sanitaire que nous avons rencontré il y a quelques années liée au COVID19, nous pourrions être amenés à prendre des dispositions spécifiques afin de garantir la sécurité des joueurs, bénévoles et officiels. A l'approche du tournoi, si un protocole rappelant les dispositions gouvernementales, préfectorales et municipales est applicable à la date du tournoi, ce protocole vous sera envoyé la semaine avant la compétition et devra être respecté.

ARTICLE 15 : Eléments du plafond et accès aux terrains

Tout volant touchant un élément mobile accroché au plafond est faute, sauf au service où il sera remis au maximum 2 fois (soit 3 services maximum).

Seuls auront accès terrains les joueurs appelés à jouer. Les spectateurs devront se tenir dans les tribunes. Pendant les échanges, les coaches devront se tenir à l'extérieur du court sur le côté du gymnase derrière la ligne jaune, du côté de leur joueur selon le schéma suivant :

